

MODELE DE CONTRAT DE SPONSORING

Annexe juridique - Partenariat de sponsoring pour club de petanque (modele personnalisable)

IMPORTANT - Ce modele est un support de travail. Il doit etre adapte a votre situation et idealement relu par un professionnel du droit avant signature.

1. Identification des parties

Le Club (sponsorise)	Nom du club : _____ Association loi 1901 / autre : _____ Adresse : _____ SIREN / RNA : _____ Representant(e) : _____ Fonction : _____
Le Sponsor (partenaire)	Raison sociale : _____ Forme juridique : _____ Adresse du siege : _____ SIREN : _____ Representant(e) : _____ Fonction : _____

Ci-apres denommes ensemble les Parties et individuellement une Partie.

2. Objet du contrat

Le present contrat a pour objet de definir les conditions dans lesquelles le Sponsor apporte un soutien financier et/ou materiel au Club, en contrepartie de prestations de visibilite, de communication et de valorisation de son image (sponsoring), telles que precisees aux articles ci-dessous et en annexe eventuelle.

3. Nature du partenariat

Le partenariat est un contrat de sponsoring a caractere commercial. Le Sponsor beneficie de contreparties publicitaires et de communication. Les Parties reconnaissent que le present contrat ne constitue pas une convention de mecenat, sauf contrat distinct expressement signe.

4. Duree

Date de debut	___ / ___ / ___
Date de fin	___ / ___ / ___
Reconduction	☐ Aucune reconduction automatique ☐ Reconduction tacite de ___ mois, sauf denonciation ___ jours avant echeance ☐ Renouvellement par avenant ecrit

5. Engagements du Sponsor

Le Sponsor s engage a fournir au Club les elements et moyens suivants :

- Contribution financiere : _____ EUR HT / TTC (rayer la mention inutile).
- Contribution en nature (materiel, lots, services, etc.) : _____.
- Transmission des logos, chartes graphiques et visuels exploitables dans les delais convenus.
- Validation des supports dans un delai de ___ jours ouvrables maximum.
- Reglement selon les modalites prevues a l article 8.

6. Engagements du Club

En contrepartie, le Club s engage a assurer les prestations de visibilite suivantes (cocher et completer) :

- ☐ Affichage panneau(x) sponsor sur site / boulodrome : dimensions _____
- ☐ Presence du logo sur affiche(s) / flyer(s) / programme(s)
- ☐ Presence du logo sur tenues / maillots / textiles (zone : _____)
- ☐ Mention sur reseaux sociaux : ___ publications minimum sur la saison
- ☐ Mention sur site internet / page partenaires
- ☐ Stand / visibilite lors des concours ou evenement(s) suivants : _____
- ☐ Remise de lots / prise de parole / animation partenaire
- ☐ Autres prestations : _____

Le Club s engage a executer les prestations avec diligence et a fournir des preuves de diffusion raisonnables (photos, captures ecran, bilan, etc.) selon les modalites convenues.

7. Territoire et exclusivite

Territoire	☐ Commune ☐ Departement ☐ Region ☐ National Precisions : _____ _____
Exclusivite	☐ Aucune ☐ Exclusivite sectorielle accordee au Sponsor sur le secteur : _____ Conditions / limites : _____ _____

8. Conditions financieres et paiement

Montant total	Montant du partenariat : _____ EUR
---------------	------------------------------------

	TVA applicable : ☐ Oui (taux ____ %) ☐ Non Montant TTC : _____ EUR
Facturation	☐ Facture unique ☐ Echeancier Details : _____
Echeances	Exemple : 50 % a la signature / 50 % au __ / __ / ____ Echeances reelles : _____
Mode de paiement	☐ Virement ☐ Cheque ☐ Espèces (dans le respect des seuils legaux) Coordonnees de paiement : _____
Retard de paiement	En cas de retard, des penalites pourront etre appliquees selon la legislation en vigueur, ainsi qu'une indemnisation forfaitaire de recouvrement si applicable.

9. Utilisation des noms, logos et droits a l image

Chaque Partie autorise l autre a utiliser son nom, son logo et, le cas echeant, certains visuels strictement pour l execution du present contrat et pendant sa duree, sauf accord ecrit contraire.

- Toute utilisation hors cadre (campagne nationale, revente, produit derive, etc.) necessite un accord ecrit prealable.
- Le Sponsor garantit disposer des droits sur les elements transmis.
- Le Club veille au respect de l image du Sponsor et a une presentation conforme et non denigrante.
- Les photos/vidéos d evenements montrant des personnes doivent etre exploitees dans le respect du droit a l image et des autorisations necessaires.

10. Responsabilite et assurances

Chaque Partie demeure responsable de ses actes, de ses personnels, benevoles, prestataires et supports. Le Club declare etre assure pour ses activites et manifestations dans les conditions usuelles. Le Sponsor demeure responsable des produits, services et messages commerciaux qui lui appartiennent.

Assurance du Club	Compagnie : _____ Numero de police : _____
Assurance du Sponsor	Compagnie : _____ Numero de police : _____ (si pertinent)

Aucune Partie ne pourra etre tenue responsable des dommages indirects (perte d image, perte de clientele, manque a gagner indirect, etc.), sauf faute lourde ou dolosive.

11. Conformite, ethique et image

Le Sponsor garantit que son activite et ses communications sont conformes a la loi et ne portent pas atteinte a l ordre public, aux bonnes moeurs ni a l image du Club. Le Club se reserve le droit de refuser tout visuel ou message

manifestement illicite, discriminatoire, diffamatoire ou contraire a ses valeurs associatives, sous reserve d en informer rapidement le Sponsor.

12. Force majeure

Aucune Partie ne sera responsable d un manquement cause par un evenement de force majeure au sens de la loi et de la jurisprudence (intemperies exceptionnelles, interdictions administratives, catastrophe, etc.). Les Parties se rapprocheront pour adapter les prestations (report, remplacement, compensation partielle) dans la mesure du possible.

13. Resiliation anticipee

Le present contrat peut etre resilie avant son terme dans les cas suivants :

- Par accord ecrit des Parties.
- En cas de manquement grave d une Partie a ses obligations, non repare dans un delai de ____ jours apres mise en demeure ecrite.
- En cas d atteinte grave a l image de l une des Parties (a definir objectivement).
- En cas de cessation d activite, liquidation ou dissolution de l une des Parties.

En cas de resiliation, les Parties etablissent un arrete des prestations realisees et des sommes dues au prorata, sauf faute grave justifiant une autre repartition.

14. Confidentialite

Les Parties s engagent a conserver confidentielles les informations non publiques echangees dans le cadre du partenariat (tarifs negociés, conditions particulieres, contacts, strategie, etc.), sauf obligation legale ou accord ecrit.

15. Donnees personnelles

Si des donnees personnelles sont traitees (contacts, photos, inscriptions, etc.), chaque Partie s engage a respecter la reglementation applicable, notamment le RGPD, pour les traitements qu elle effectue sous sa responsabilite.

16. Cession du contrat

Le present contrat ne peut etre cede a un tiers, en tout ou partie, sans accord ecrit prealable de l autre Partie, sauf operation de restructuration n affectant pas l execution des obligations, sous reserve d information prealable.

17. Droit applicable et litiges

Le present contrat est soumis au droit francais. En cas de differend, les Parties s engagent a rechercher une solution amiable avant toute action judiciaire. A defaut d accord amiable dans un delai de ____ jours, le litige relevera de la juridiction territorialement competente.

SIGNATURES

Fait a : _____

Le : ____ / ____ / ____

Pour le Club Nom : _____ Fonction : _____ Signature et cachet : _____	Pour le Sponsor Nom : _____ Fonction : _____ Signature et cachet : _____

ANNEXE A - Detail des prestations de visibilite (a completer)

Vous pouvez ici lister de facon precise chaque support, la periode de diffusion, le format, la quantite, la valeur estimee et le responsable de mise en oeuvre.

Support	Description	Periode	Quantite	Valeur estimee	Responsable

ANNEXE B - Echeancier de paiement (optionnel)

Echeance	Montant	Statut	Observation